

s'étant démis du siège épiscopal de Lyon, Hippolyte lui succéda, et prit possession par procureur, le 26 lévrier 1540 (N. s.). Le *Gallia christiana* a reproduit, sans en donner la date, la formule du serment qu'il prêta lors de sa prise de possession en personne ; il promet, entre autres choses, de ne point toucher aux trésors de l'Église, de prêter aide aux chanoines pour la conservation de leurs biens, d'observer la composition faite entre l'archevêque Guichard et Guy, comte de Forez, ainsi que celle qui avait été conclue entre Beraud de Goth et le Chapitre.

Notre nouveau pasteur fit son entrée solennelle à Lyon, par la porte du Rhône, le lendemain de la Pentecôte, 17 mai. Le Clergé de toutes les églises, suivi de tous les Ordres et de toutes les corporations de la cité, se rendit processionnellement au devant de lui. Les échevins portèrent jusqu'à Porte-Froc, le *poisle* sous lequel il marchait. Les rues qu'il traversa étaient tapissées, et plusieurs *Moralitez* furent récitées à la place du Puits-Pelu, dans la rue Grenette, à la place de l'Herberie, et à celle des Changes (5).

Après son installation, Hippolyte dut retourner à la Cour où l'appelaient ses fonctions de conseiller d'État. Il trouva le Roi à Fontainebleau, et lui présenta Benevenuto Cellini, un des plus habiles orfèvres de Florence, qui avait quitté Rome

(5) V. Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 370. On lit à la même page : « Ce fut vers le même temps qu'un riche citoyen, Jean Neyron, natif de Lyon, fit construire, dans les granges voisines des Augustins, un théâtre où, les dimanches et les fêtes, on représentait les Histoires du Vieil et du Nouveau Testament avec la farce au bout. » — Neyron mourut en 1541, et son fils, effrayé sans doute par les troubles religieux suscités de toutes parts par les Huguenots, vendit, peu de temps après la mort de son père, les bâtiments où était le théâtre, à Antoine Sigles, marchand de Strasbourg, résidant à Lyon, lequel en revendit une partie où fut construite une maison d'habitation. Note de M. l'avocat Brouchoud.